

## La vie des sociétés

7243282401 - VS

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 2020 de la société SARL LANGEVIN TRAVAUX PUBLICS, Société A Responsabilité Limitée au capital de 240 000 euros, siège social 43, chemin de la Léproserie, 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles, 438 231 854 RCS Bernay, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de M. Olivier LECOMTE, commissaire aux comptes titulaire et de la société AM CONSULTING ET EXPERTISES commissaire aux comptes suppléant qui sont arrivés à expiration.

Pour avis

7243645001 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 janvier 2021, à Manneville-La-Raoult, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : OLFA INVEST.

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Siège social : 680, route des Grémonts, 27210 Manneville-La-Raoult.

Objet social : activités des marchands de biens ; acquisition, rénovation et vente de biens immobiliers ; location de tout type de biens immobiliers.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 10 000 euros.

Gérance : M. Fabrice GUISTON demeurant 680, route des Grémonts, 27210 Manneville-La-Raoult et M. Olivier GIRARD demeurant 6, rue André Lenôtre, 91540 Mennecy.

Admission aux assemblées générales : participation par les associés eux-mêmes ou par la représentation d'un ou plusieurs mandataires.

Exercice du droit de vote : droit de vote attaché aux parts sociales proportionnel au capital qu'elles représentent, chaque part sociale donnant droit à une voix.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bernay.

La gérance

7243747201 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par : Maître Michel JOUYET, notaire à Vexin-sur-Epte (Eure), Écos, le 19 janvier 2021 dûment enregistré, il a été constitué un groupement foncier agricole entre M. Luc Gérard Gilbert DECEUNINCK et Mme Nelly Marie Jacqueline CASTEL, son épouse, demeurant ensemble à Vernon (Eure), 24, avenue de Rouen. Nés savoir : Monsieur à Vernon (Eure) le 28 juillet 1962. Madame à Conches-en-Ouche (Eure) le 13 août 1965, dont la dénomination est «GFA DE LA POTERIE», au capital de trois cent-trente-sept mille quatre euros (337 004,00 euros) divisé en 168 502 parts réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs, et dont le siège social est à Vernon (Eure) 24, avenue de Rouen.

Le groupement a pour objet : la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur, directement ou par datation à bail, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition. Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et ne soient pas inconciliables avec la législation régissant le présent groupement foncier agricole.

Il est constitué pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports : divers biens immobiliers sis à La Feuillie (Seine-Maritime) pour une valeur totale de 337 004,00 euros.

Le groupement sera immatriculé au Registre du commerce et des sociétés d'Évreux.

Pour avis, le notaire

7244057701 - VS

### SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE LA FERME DU MESNIL

SCEA  
Capital de 446 979,77 euros  
Siège social :  
Mesnil Verclives  
RCS Evreux 328 619 549

### GÉRANCE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 juin 2020, les associés ont pris les décisions suivantes : M. Charles-Hubert Philippe Marie GAUTIER, demeurant à Loconville (60240), 4, rue de la Mairie, a été nommé cogérant de la société, avec M. Philippe GAUTIER et M. Frédéric VALQUE, gérants actuels, sans limitation de durée, et ce à compter du 12 juin 2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Évreux.

Pour avis, la gérance

7244119301 - VS

### KESACO

Société civile immobilière  
Capital : 1 524,49 euros  
Siège social :  
81, rue de Bizy  
27200 Vernon  
Siren 391 893 393 RCS Evreux

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 27 janvier 2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27 janvier 2021 et sa mise en liquidation.

Mme Sylvie CHAUVIN demeurant 17, route de la Lande Martel, 50220 Juilly a été nommée liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, le siège social restant fixé à 27200 Vernon, 81, route de Bizy.

Modification sera effectuée au RCS d'Évreux.

Pour avis

7243791801 - VS

### CAPITAL SOCIAL

La Société dénommée GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA RONCELETTE, Groupement foncier agricole au capital de 975 673,70 euros ayant son siège social à Tourny (Eure), 36B, rue Aval identifiée sous le numéro 401 158 845 RCS Evreux.

Suivant acte authentique reçu par Maître Michel JOUYET, Notaire à Écos (Eure) le 22 janvier 2021, établi à la requête des associés du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA RONCELETTE qui en avaient décidé ainsi à l'unanimité réunis en assemblée générale extraordinaire, le capital social a été réduit d'un montant de 1 973,70 euros. Il est ainsi passé de 975 673,70 euros à 973 700 euros. Cette réduction n'a pas eu pour effet de modifier le nombre de parts qui est toujours de 640. Mais la valeur unitaire d'une part est désormais de 1 521,40 euros.

En conséquence l'article CAPITAL SOCIAL des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : le capital social est fixé à 975 673,70 euros.

Nouvelle mention : le capital social est fixé à 973 700 euros.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce d'Évreux.

Pour avis, le notaire

7243796401 - VS

### SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE C.V.M.

Capital 2 000 euros  
Siège social :  
27650 La Chapelle Longueville  
1 ter, rue des Côtes  
Saint-Just  
Siren n° 487 731 390 TCS Evreux

### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 4 octobre 2020, il a été décidé de transférer le siège social de 27650 La Chapelle Longueville, 1 ter, rue des Côtes - Saint-Just à 28260 La Chaussée d'Ivry, 1000, route de la Vallée, Ile du Grand Courtençon, à compter du 29 septembre 2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Chartres.

Pour avis

7243910701 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Olfa CHERIF, notaire au sein de la Société Civile Professionnelle «Adrien PATY & Anne-Christine PELLETIER, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à Le Neubourg (27110), 18 b, place du Château, en date du 23 janvier 2021, à Le Neubourg (Eure).

Dénomination : SAVESCU.

Forme : Société civile.

Objet : la propriété, démembrement ou non, grevée ou non du droit d'usage et d'habitation, et la gestion de tous biens immobiliers et mobiliers à caractère patrimonial; leur vente éventuelle, leur mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location ou la mise à disposition gratuite ou onéreuse de tous biens et droits mobiliers et immobiliers au profit des associés ou des tiers . Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : la durée de vie du survivant des associés fondateurs + douze (12) mois.

Capital social fixe : 1 800 euros

Montant des apports en numéraire : 1 800 euros, intégralement libérés.

Cession de parts et agrément : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité de ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés à l'exception des cessions au profit de l'un ou plusieurs des associés fondateurs, lesquelles devront être votées à la majorité simple.

Siège social : 6, route départementale 613, 27110 Sainte-Colombe-La-Commanderie.

La société sera immatriculée au RCS d'Évreux.

Gérants : M. Viorel Mihai SAVESCU demeurant 6, route départementale 613, 27110 Sainte-Colombe-La-Commanderie et Mme Liana FUIOAGA épouse SAVESCU, demeurant 6, route départementale 613, 27110 Sainte-Colombe-La-Commanderie.

Pour avis

7244051601 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : AL TP.

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Siège social : 12, rue des Jardins, 27500 Bourneville.

Objet : tous travaux de terrassement, enrobé, travaux publics, assainissement, aménagements extérieurs.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 2 000 euros.

Gérant : M. Alexandre LEROY demeurant 12, rue des Jardins, 27500 Bourneville.

La société sera immatriculée au RCS Bernay.

Pour avis

7244163001 - VS



### EARL DU BOUT DE LA VILLE

Siège social :  
Chemin du Bout de la Ville  
27370 Tourville-La-Campagne  
EARL en liquidation  
au capital social de 130 000 euros  
RCS Evreux n° 431 448 661

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2020, la collectivité des associés de l'EARL a décidé de dissoudre par anticipation l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée DU BOUT DE LA VILLE, avec date d'effet au 31 décembre 2020.

M. Didier DOUBET demeurant à Chemin de Bout de la Ville, 27370 Tourville-La-Campagne a été nommé liquidateur.

La correspondance et les éventuelles notifications seront adressées au siège social de l'EARL.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe du RCS au greffe du Tribunal de commerce d'Évreux (27).

Pour avis, le liquidateur

7244206301 - VS

### LEMOLO

Société à responsabilité limitée  
au capital de 150 000 euros  
Siège social :  
9, rue Augustin Léonard  
27380 Fleury-sur-Andelle  
RCS Evreux 538 427 014

### CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2020 a décidé de réduire le capital social de 150 000 euros à 135 000 euros, par rachat et annulation de 1 500 parts sociales.

Les associés ont constaté le 1er décembre 2020 la réalisation de la réduction du capital, suivi par une augmentation du capital de 15 000 euros pour le porter de 135 000 euros à 150 000 euros, par incorporation directe d'une pareille somme prélevée sur le compte autres réserves. Les articles 7 et 8 des statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis

**ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...**

Votre prochain marché est là

### Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020 soit 4,63 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis administratifs

7243664201 - AA

### Commune de BOURG-ACHARD

Organisation d'une enquête publique portant sur la procédure de déclaration de projet lycéenne emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

### ENQUÊTE PUBLIQUE 1ER AVIS

Par arrêté n° 03-2021 en date du 25 janvier 2021, le président de la Communauté de communes Roumois Seine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la procédure de déclaration de projet lycéenne emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourg-Achard.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 22 février 2021 à 9 h 00 au mercredi 24 mars 2021 à 17 h 30** pour une durée de 31 jours consécutifs.

A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la déclaration de projet lycéenne emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourg-Achard éventuellement modifiée, sera proposée à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine.

Le président du Tribunal administratif de Rouen a désigné M. Jean-François BARBANT, gestionnaire d'une pharmacie, en qualité de commissaire-enquêteur.

La mairie de Bourg-Achard est désignée comme le siège de l'enquête publique. Le commissaire-enquêteur y siègera pour se tenir à disposition du public :

Lors de permanences physiques pour recevoir des observations orales ou écrites :

- le lundi 22 février 2021 de 9h à 12h

- le samedi 13 mars 2021 de 9h à 12h

- le mercredi 24 mars 2021 de 15h à 17h30

Lors de la permanence téléphonique au 02 32 56 20 18,

- le vendredi 19 mars de 15h à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête publique, la déclaration de projet lycéenne emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourg-Achard, la décision de l'Autorité Environnementale, le procès-verbal d'examen conjoint, les avis de l'État et des Personnes Publiques Associées, les pièces administratives, une copie des mesures de publicité dans la presse, seront consultables, en version papier :

- en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture :

le lundi, mardi, mercredi, jeudi et

vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 30 - le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

- dans les locaux de la Communauté de communes Roumois Seine situés au Logis à Grand-Bourgtheroulde (place Jacques Rafin, 27520 Grand-Bourgtheroulde) aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Un poste informatique sera également mis à disposition du public en mairie et au Logis à Grand-Bourgtheroulde. Les dossiers seront par ailleurs consultables via le site Internet de la Communauté de communes Roumois Seine : [www.roumoisine.fr](http://www.roumoisine.fr)

Les observations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en Mairie de Bourg-Achard et dans les locaux de la Communauté de communes Roumois Seine situés au Logis à Grand-Bourgtheroulde. Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur - Mairie de Bourg-Achard (place de la mairie, 27310 Bourg-Achard).

Le public aura enfin la possibilité de transmettre ses observations par voie électronique, à l'adresse suivante : [enquetepublicquebourgachard@roumoisine.fr](mailto:enquetepublicquebourgachard@roumoisine.fr)

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pendant un an à la mairie de Bourg-Achard et au siège de la Communauté de communes Roumois Seine, ainsi que sur le site internet :

[www.roumoisine.fr](http://www.roumoisine.fr)

Toute information complémentaire concernant le projet peut être demandée auprès du président de la Communauté de communes Roumois Seine. Toute personne peut obtenir à sa demande, auprès de la Communauté de communes Roumois Seine (le Logis, place Jacques Rafin, 27520 Grand-Bourgtheroulde), et à ses frais, les dossiers d'enquête publique.

Cet avis fera l'objet d'un affichage à la mairie de Bourg-Achard sur les panneaux affectés à cet usage, sur le terrain faisant l'objet de la déclaration de projet lycéenne, ainsi qu'au siège de la Communauté de communes Roumois Seine (666, rue Adolphe Coquelin, 27310 Bourg-Achard) et au Logis à Grand-Bourgtheroulde.

Il sera aussi publié sur le site Internet [www.roumoisine.fr](http://www.roumoisine.fr), ainsi que dans deux journaux locaux.

Compte-tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, il est demandé au public de privilégier la consultation du dossier et la transmission d'observations par voie dématérialisée, de respecter les mesures de distanciation sociale, de se désinfecter les mains avant d'accéder à la salle de permanence, de porter obligatoirement le masque, d'apporter un stylo personnel. Le commissaire-enquêteur, lors des permanences, se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne présentant des symptômes (fièvre, respiration difficile, toux,...) ou ne respectant pas les mesures de sécurité sanitaire. Le commissaire-enquêteur ne recevra qu'une seule personne à la fois afin de déposer les observations.

## Procédure adaptée Marchés inférieurs à 90.000 € HT

7244164701 - SF



Consultation de maîtrise d'œuvre pour travaux d'amélioration sur divers secteurs du patrimoine de SILOGE.

### PROCÉDURE ADAPTÉE

Consultation ouverte en procédure adaptée de maîtrise d'œuvre. AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Consultation de maîtrise d'œuvre pour travaux d'amélioration sur divers secteurs du patrimoine de SILOGE - 6 bis, boulevard Chambaudoin - CS 60942 - 27009 Evreux cedex.

Date limite de réception des offres : 15 février 2021 avant 16 h 00.

L'avis est consultable sur <https://demat.centraledesmarches.com/7056763>

Date d'envoi : 28 janvier 2021.